

Conditions Définitives en date du 9 février 2017

Unédic

**Émission de Titres Négociables à Moyen Terme portant intérêt au taux de 0,00%
pour un montant de 100.000.000 euros et venant à échéance le 13 novembre 2018**

émis dans le cadre du Programme de TITRES NEGOCIABLES A MOYEN TERME
de l'UNEDIC
d'un montant de 6.000.000.000 d'euros

Emission n°: 3

Prix d'émission : 100,598 %

SOCIETE GENERALE

Agent Placeur

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 30 août 2016 (visé à cette date par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 16-404) qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, dans la mesure où cette directive a été transposée dans un État Membre de l'Espace Économique Européen) (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Titres décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le Prospectus de Base en date du 30 août 2016 relatif au Programme de Titres de l'Émetteur et doivent être lues conjointement avec celui-ci.

Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites Internet (a) de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et (b) de l'Émetteur (www.unedic.org), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1.	Émetteur :	UNEDIC
2.	Emission n° :	3
3.	Devise	Euro (€)
4.	Montant Nominal Total de l'Émission:	100.000.000 €
5.	Produit de l'émission :	
	(i) Produit brut de l'émission :	100.598.000 €
	(i) Estimation du produit net de l'émission :	100.558.000 €
6.	Prix d'émission :	100,598% du Montant Nominal Total
7.	Valeur Nominale :	200.000 €
8.	Nombre de Titres émis :	500
9.	(i) Date d'Emission :	13 février 2017
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	13 février 2017
10.	Date d'Échéance :	13 novembre 2018
11.	Base d'Intérêt :	Taux fixe de 0,00 % l'an
12.	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
13.	Changement de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
14.	Option :	Non Applicable
15.	Autorisation d'émission :	Décision du Conseil d'administration en date du 31 janvier 2017
16.	Méthode de distribution :	Non-Syndiquée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

17. Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :

- | | |
|---|---|
| (i) Taux d'Intérêt : | 0,00 % par an payable annuellement à terme échu |
| (ii) Date(s) de Paiement du Coupon : | 13 novembre de chaque année jusqu'à la Date d'Échéance (incluse), et pour la première fois le 13 novembre 2017. Il y aura un premier coupon court concernant la première Période d'Intérêts, de la Date de Début de Période d'Intérêts (incluse) jusqu'au 13 novembre 2017 (exclu) (le " Premier Coupon Court ") |
| (iii) Montant(s) de Coupon Fixe : | 0,00 € pour 200.000 € de Valeur Nominale, y compris pour le Premier Coupon Court |
| (iv) Montant(s) de Coupon Brisé : | 0,00 € pour 200.000 € de Valeur Nominale concernant le Premier Coupon Court |
| (vi) Date(s) de Détermination du Coupon : | 13 novembre de chaque année |
| (vii) Autres dispositions relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe : | Non Applicable |

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- | | |
|---|--|
| 18. Option de Remboursement au gré de l'Émetteur : | Non Applicable |
| 19. Montant de Remboursement Final de chaque Titre : | 200.000 € par Titre de 200.000 € de Valeur Nominale |
| 20. Montant de Remboursement Anticipé :
Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales ou autre remboursement anticipé et/ou méthode de calcul de ce montant (si exigé ou si différent de ce qui est prévu dans les Modalités) : | Se reporter à l'Article 5.10.1 du Prospectus de Base |

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme de Titres de 6.000.000.000 d'euros de l'UNEDIC.

RESPONSABILITE

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'UNEDIC :

Par : _____
Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS :

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 13 février 2017 a été faite par l'Émetteur (ou pour son compte).
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 6.300 € (1.300 € de frais Euronext et 5.000 € de frais AMF)

2. NOTATIONS

Notations : Les Titres à émettre devraient faire l'objet des notations suivantes par Moody's Investors Service Limited et Fitch France S.A.S. :

Moody's : Aa2

Fitch : AA

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans la Section « Souscription et Vente » du Prospectus de Base, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

5. RAISONS DE L'OFFRE

Raisons de l'offre : Se reporter à la section "Utilisation des fonds" du Prospectus de Base

6. RENDEMENT

Rendement : - 0,34 %

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

9. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0124176167

Code commun : 156510971

Dépositaire : Euroclear France en qualité de dépositaire central

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

Nom et adresse de l'Agent Payeur et Agent de
Calcul initial désigné pour les Titres :

**BNP Paribas Securities Services (en tant que
mandataire de BNP Paribas)**

Numéro Affilié Euroclear France: 29106

Les Grands Moulins de Pantin

9, rue du Débarcardère

93500 Pantin

France

Autres

Les présentes conditions définitives ont été
déposées à la Banque de France le 9 février 2017